



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL
du LUNDI 5 Mai 2014 à 20h30

Le lundi 5 mai 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire.

Présents : Mrs, Mmes MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, LEAL, KRAL, BULCOURT, VAN VOOREN, MARTINELLI, DELAWARDE, NUYTENS, THOUMSIN, HOUPY, BORGNON, LE ROY, LUCAS

Absents excusés:

Secrétaire : Monsieur LEFEBVRE Philippe

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour trois nouveaux points : L'indemnité de résidence des Instituteurs, l'emploi de jeunes saisonniers pour l'été, le taux de participation de la commune pour le centre de loisirs de juillet 2014. Aucun conseiller ne voit d'objection. Ces points seront abordés avant les informations diverses.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance

2 – Approbation du dernier Procès Verbal

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil du 5 avril 2014. Aucune remarque n'est faite sur le contenu. Certains conseillers souhaiteraient avoir ce procès-verbal avec l'envoi de la convocation. Monsieur le Maire répond : en l'absence du secrétaire le procès-verbal n'a pu être réalisé à la date voulue, mais dorénavant il serait joint avec la convocation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

3 – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS (délibération 2014-05-027) :

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, fixe le taux des indemnités des élus ayant une délégation de fonction. Peuvent en bénéficier : le Maire, les Adjoints et les conseillers municipaux dès lors qu'il est pris un arrêté de délégation de fonction. Les montants ne peuvent dépasser l'enveloppe globale des indemnités données au maire et aux adjoints attribuées selon la strate de population de la commune soit pour La Neuville-Roy :

Le Maire = 31% de l'indice 1015 soit 1178.46 euros indemnité brute

Les adjoints = 8.25% de l'indice 1015 soit 313.62 euros indemnité brute par adjoint.

Vu Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 70% de 31 % soit 21.70 % de l'indice 1015

- adjoints : 70 % de 8.25 % soit 5.78 % de l'indice 1015

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 5 avril 2008

Article 3 : Dit que les indemnités des élus seront versées à compter du 6 avril 2014

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 5 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération (tableau mentionnant nom et fonction des bénéficiaires d'indemnités de fonction ainsi que le montant de l'indemnité mensuelle brute attribuée).

TABLEAU DE L'INDEMNITE DES ELUS DE LA COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY				
NOMS	PRENOMS	FONCTION	Pourcentage de l'indice 1015 retenu	Montant de l'indemnité mensuelle brute
MICHEL	THIERRY	MAIRE	21.70	824.92 euros
LEFEBVRE	PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	5.78	219.54 euros
LESUEUR	THOMAS	2 ^{ème} ADJOINT	5.78	219.54 euros
LEAL	MARTINE	3 ^{ème} ADJOINT	5.78	219.54 euros

4 – COMPOSITION DES COMMISSIONS (délibération 2014-04-028) :

Répartition des membres dans diverses commissions

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-22 du C.G.C.T. permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instructions composées exclusivement de conseillers communaux. Ces commissions ont un caractère permanent et sont composées dès le début du mandat

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de composer comme suit les diverses commissions :

La commission des finances :

Commission de travail chargée notamment de préparer le budget, vérifier le suivi des finances, se réunit en général deux fois par an.

Président : Thierry MICHEL	Thomas LESUEUR	Annick KRAL
Responsable : Philippe LEFEBVRE	Johan DELAWARRE	Xavier VAN VOOREN
Patrick LE ROY		

La commission Travaux – Bâtiments Communaux - Assainissement

Commission de travail chargée de préparer, de définir, de suivre les travaux sur la commune. Elle va être chargée du suivi des travaux d'assainissement, de l'état des bâtiments communaux notamment.

Président : Thierry MICHEL	Thomas LESUEUR	Annick KRAL
Responsable : Thierry MICHEL	Philippe LEFEBVRE	Martine LEAL
Patrick LE ROY	Thierry HOUPY	Edith NUYTENS

La commission Urbanisme :

Commission chargée du suivi du P.L.U ; de sa mise à jour et éventuel révision.

Président : Thierry MICHEL	Stéphane THOUMSIN	Patrick LE ROY
Martine LEAL	Annyck KRAL	Bernard BULCOURT
Annie LUCAS		

La commission Animation – Festivités - Jeunesse :

Commission chargée de la mise en place du calendrier des fêtes, de l'animation des cérémonies commémoratives, de la fête nationale, de la fête patronale, du Noël des enfants, de la diffusion des manifestations sportives et culturelles. Elle travaille en étroite collaboration avec le comité des fêtes.

Président : Thierry MICHEL	Thomas LESUEUR	Martine LEAL
Responsable : Philippe LEFEBVRE	Laurent MARTINELLI	Stéphane THOUMSIN
Edith NUYTENS	Thierry HOUPY	Marie-Laure BORGNON

La commission Association - Communication :

Commission chargée jusqu'à présent de la réalisation d'un bulletin annuel d'information, la mise en œuvre du site internet et de son suivi, le bulletin mensuel d'information. Elle est en charge des relations avec les associations de la commune

Président : Thierry MICHEL	Laurent MARTINELLI	Philippe LEFEBVRE
Responsable : Thomas LESUEUR		

La commission Cadre de vie – Environnement - Cimetière :

Commission chargée de développer une attention particulière sur le cadre de vie des habitants, des problèmes de circulation sur la voirie, de l'entretien des chemins ruraux. Elle inclut aussi une vocation à prendre en compte « le développement durable » dans les projets de la commune. La commission sera chargée du suivi des opérations menées dans le cimetière, du règlement du cimetière

Président : Thierry MICHEL	Bernard BULCOURT	Edith NUYTENS
Responsable : Thierry MICHEL	Martine LEAL	Johan DELAWARE
Marie Laure BORGNON	Annyck KRAL	

La commission électorale:

Commission chargée du suivi de la liste électorale, de sa révision tous les ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Elle a obligation de se réunir au moins deux fois l'an pour le tableau du 10 janvier et celui du 28 février.

Elle est composée de trois membres :

Le Maire, Le délégué du Tribunal d'Instance (Madame NOËL Nicole)

Le délégué de l'Administration (Monsieur BELLOY Jean)

La commission des impôts directs:

La commission est composée outre le maire ou son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants désignés par le service financier départemental. Le conseil municipal doit proposer douze membres titulaires dont deux extérieurs à la commune et douze membres suppléants dont deux membres extérieurs à la commune.

Titulaires	Suppléants
Président : Thierry MICHEL	Thierry HOUPY
Laurent MARTINELLI	Bernard BULCOURT
Annie LUCAS	Edith NUYTENS
Philippe LEFEBVRE	Marie Laure BORGNON
Martine LEAL	Charles BEAUFRERE
Stéphane THOUMSIN	Bernard DUCASTEL
Patrick LE ROY	Jérôme GILLET
Marie Ange ARBEZ	André LEBLOND
Claude GENTIL	André FAGARD
Laurent MERCIER	René D'HAYER
Extérieur à la commune : Xavier DENEUFBOURG	Extérieur à la commune : Didier LEDENT
Extérieur à la commune : Jean PECHO	Extérieur à la commune : Jean DOISY

Centre Communal d'Action Sociale

La composition du conseil d'administration du CCAS est définie aux articles R. 123-6 et R. 123-1 du code de l'action sociale. Elle est composée à nombre égal de membres du conseil municipal et de personnes extérieures sollicitées pour leur engagement en matière d'action sociale. C'est le maire qui nomme les personnes hors conseil municipal qui composent cet organisme. Cinq élus se proposent pour être membres au CCAS pour la commune. Monsieur le Maire propose de passer au vote à bulletin secret.

A l'issue du vote, la commission se compose de :

Conseillers municipaux	Membres extérieurs
Président : Thierry MICHEL	Josiane DETERPIGNY
Martine LEAL	Béatrice GREVIN
Annyck KRAL	Christophe BRUAUX
Xavier VAN VOOREN	Marie Françoise LEFEBVRE

5 - POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire passe en revue les différents dossiers en cours sur la commune et inscrits au budget 2014 :

- A. Fenêtres logements Rue verte
- B. Aménagement place des fêtes
- C. Réfection de la toiture de la mairie
- D. Mare du Château rue du Puits Notre Dame
- E. "Haricot" rue de la sucrerie – Conseil Général – CCPP – Commune
- F. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire, après discussion propose de revoir en commission les différents dossiers. A la date d'aujourd'hui, ils n'appellent pas à délibération. Certains projets devraient l'objet de demandes de subvention; des délais seront à respecter.

6 – ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle que les élections Européennes se tiendront le dimanche 25 mai et les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00. Il est du devoir de chaque conseiller de s'engager à tenir le bureau de vote de manière à ce que le scrutin se déroule dans les meilleures conditions.

Horaires	Noms
8h00 – 10h00	LE ROY – THOUMSIN – LUCAS
10h00 – 12h00	BORGNON – MICHEL – HOUPY
12h00 – 14h00	NUYTENS – BULCOURT – LESUEUR
14h00 – 16h00	DELAWARDE – LEFEBVRE – KRAL
16h00 – 18h00	VAN VOOREN – LEAL - KRAL
Dépouillement	VAN VOOREN – LE ROY – LEAL – MICHEL – LEFEBVRE – KRAL - LESUEUR

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes engagées. Une circulaire d'organisation leur parviendra dans la semaine des élections.

7 – BIBLIOTHEQUE (délibération 2014-04-029) :

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette délibération et donne la parole à M. LESUEUR. Monsieur LESUEUR présente la convention proposée par le Conseil Général de l'Oise. Il s'agit dans un premier temps d'une dotation de matériel informatique allouée à la commune par le Conseil Général et dans un deuxième temps l'acquisition de logiciel de gestion de cette bibliothèque. L'engagement de la commune est de garantir un accès internet et d'assurer le matériel. Monsieur LE ROY informe que les membres bénévoles de la bibliothèque sont prêts à s'engager dans cette démarche et mettre en œuvre l'informatisation de la bibliothèque. La bibliothèque dispose d'environ 600 livres prêtés par le Conseil Général et près de 500 livres propriétés de la commune. Monsieur LESUEUR propose à l'issue du conseil de consulter le logiciel de gestion.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité donnent un avis favorable à cette convention autorisent monsieur le Maire à la signer avec le conseil Général de l'Oise pour la mise à disposition de matériel et d'un logiciel de gestion.

8 – BATIMENT ANCIENNE PERCEPTION (délibération 2014-04-030) :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la démarche de l'ancienne municipalité. Il informe que les locaux sont libres, que le dernier locataire quittera fin mai le dernier logement locatif. Des travaux énormes sont à prévoir pour ces deux bâtiments (Toiture, Charpente, assainissement, électricité...) Une mise aux normes est absolument nécessaire. Il propose de mettre en vente ce bâtiment suite aux estimations des domaines, du notaire et d'une agence immobilière. Monsieur LE ROY demande si un devis de remise en état de ce bâtiment a été effectué avant de décider de

sa vente et de le sortir du patrimoine de la commune. Monsieur le Maire répond qu'une estimation a été faite pour environ 120 000 euros de travaux. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal décident par 14 voix Pour et une abstention de mettre en vente l'immeuble référencé H - 78 appartenant à la commune, autorisent le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

9 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (délibération 2014-04-031) :

Monsieur le Maire informe les membres que chaque année, la commune confie à une association l'organisation du centre de loisirs sans hébergement pour le mois de Juillet. Cette année l'organisation est confié à l'association "La ruche" de Léglantiers affiliée à Familles Rurales

Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy à l'unanimité décident :

- De confier à l'association "La ruche" affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Oise, l'organisation d'un Centre de Loisirs sans Hébergement du lundi 7 Juillet 2014 au vendredi 1^{er} Août 2014..
- de mettre à disposition de cette association des locaux : la salle des associations, le stade municipal et la salle des fêtes ponctuellement.
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à raison de 10 euros par jour et par enfant (au lieu de 9 euros /jour/enfant les années précédentes pour un montant maximum de 6 000 euros. Cette somme sera versée comme les années passées : 40 % du prévisionnel soit 2 400 euros fin juin 2014 et le solde sur présentation d'un décompte de l'effectif présent, d'un compte d'exploitation détaillé et de copie des factures après vérification des pièces.

10 – INDEMNITES RESIDENCE DES INSTITUTEURS (délibération 2014-04-032) :

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire du Préfet du 28 avril 2014 demandant aux collectivités locales de fixer le taux.

Après exposé du maire, le Conseil Municipal, par 14 Voix Pour et une abstention, émet un avis favorable pour un taux maximum de +1.30 % de progression pour l'indemnité de logement des instituteurs pour 2014.

11 – EMPLOIS SAISONNIERS (délibération 2014-04-033) :

Monsieur le Maire rappelle que chaque année des emplois saisonniers viennent renforcer les employés communaux durant la période de juillet et août, lors de la prise de congés . Ces jeunes de la commune auront la possibilité de s'investir pleinement dans les tâches qui leur seront attribuées.

Le Conseil Municipal donne quitus à Monsieur le Maire pour signer quatre contrats à durée déterminée d'une période d'une quinzaine de jours chacun.

12 - Informations et questions diverses:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- La vérification des jeux, des installations sportives a été faite par la société SOCOTEC. Quelques menus travaux pouvant être réalisés par le service technique sont en cours.
- L'illumination des décors de Noël de l'église et de la poste (cordons lumineux) sont à renouveler pour 2014.
- Un nettoyeur haute pression a été acheté pour le service technique
- Avec les dernières élections, les membres des Etablissements Public de Coopération Intercommunal (EPCI) ont été aussi renouvelés:
 - ✓ Pour le syndicat des eaux de Montiers - La Neuville-Roy, M.DENEUFBOURG a été élu Président, M. MICHEL Vice-Président

- ✓ Pour le Syndicat Scolaire " Les Hirondelles" , Monsieur LESUEUR a été élu président, Madame DENEUFBOURG, Monsieur PECHO, Vice-présidents.
- ✓ Pour le syndicat d'assainissement "Le Moulin", Monsieur RABUSSIER est élu Président, Messieurs DENEUFBOURG, DOISY et MICHEL sont élus Vice-présidents. Monsieur le Maire informe que la 1^{ère} tranche de travaux devrait commencer rapidement sur La Neuville-Roy pour les habitants de la Rue Verte, de la Gayolle, Maladrie, des Hyebles, Beaupuits, Libération, Square d'Otelet Vieuville, Tour de Ville, Neuve, Belles, Brodeuses et Paris, soit une première tranche de 173 branchements. Une réunion d'information pour ces résidents est prévue à la salle des fêtes de La Neuville-Roy le jeudi 5 juin à 20h00. Le service du syndicat d'assainissement enverra les invitations aux intéressés.
- ✓ Pour la Communauté de Communes du Plateau Picard, Monsieur DESMEDT a été élu Président, Messieurs HENON, FONTAINE, FLOUR, BALTZ, DEBEULE comme Vice-Présidents. A cet effet, Monsieur le Maire informe que le Fonds d'intervention pour l'amélioration du Commerce a budgétiser 400 000 euros et que nos commerçants sont invités à solliciter les aides pour l'amélioration, l'accueil de leur commerce et notamment l'adaptation de leurs commerces aux personnes à mobilité réduite.
- Une rencontre a eu lieu avec le Vice-Président du Conseil Général pour le financement des collectivités territoriales
- Un appartement est à louer rue Verte
- La course cycliste du 1^{er} mai, le tour de l'aronde s'est bien déroulée, cependant peu de spectateurs sur le circuit pour encourager les coureurs. En 2015, c'est notre commune qui accueillera cette course.
- Le Football Club s'est incliné en finale du challenge NORMAND à Maignelay, Toute l'équipe municipale adresse ses félicitations pour le parcours accompli.
- L'adresse de l'assurance maladie de la caisse primaire va changer à Saint Just en Chaussée à compter du 3 juin pour s'installer à la maison du Conseil Général au 60 rue de Paris à Saint Just.
- Afin que les réunions associatives puissent s'organiser au mieux, une demande écrite de salle doit être adressée en mairie au minimum 15 jours avant la date de réunion.

Monsieur le Maire indique quelques dates à retenir :

- Jeudi 8 Mai cérémonie au monument aux morts à 11h15
- Samedi 16 mai – 10h00 Visite des biens communaux par l'équipe municipale
- Mardi 13 mai réunion de l'association des élus du quartier. Monsieur le Maire invite tous les conseillers à participer
- Vendredi 16 mai passage du tour cycliste de Picardie vers 15h30 rue Pennellier – Rue de Paris
- Samedi 17 mai passage du tour cycliste de Picardie vers 12h30 square d'Otelet – rue de la Libération
- Dimanche 18 mai Randonnée pédestre – départ à Rouvillers
- Dimanche 25 mai – Élections Européennes
- Lundi 26 mai 20h00 réunion en mairie des élus, présentation du budget et de la comptabilité publique.
- Jeudi 29 mai passage d'un défilé de voitures anciennes en provenance de Pronleroy entre 10h30 et 12h00 rue Verte, Rue de la Gayolle, rue de Paris et rue Pennellier
- Vendredi 23 mai – fête des voisins organisée rue Sauvage et Pelouse de la salle des fêtes par les résidents
- Samedi 7 juin – Fête communale
- Dimanche 8 Juin – Brocante organisée par Photo Cinéma – Fête Communale
- Lundi 9 Juin – Fête Communale
- Vendredi 13 Juin vers 14h30 passage de la ronde de l'Oise rue Pennellier – Rue de Paris

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Monsieur LEFEBVRE

- ✓ rend compte du bon déroulement de la course aux œufs de Pâques qui a rassemblé près de 70 enfants.
- ✓ Informe que pour la fête patronale, le délai est court pour trouver un spectacle. Le comité des fêtes organisera un concours de vélos décorés partant de la mairie pour se rendre place des fêtes en parcourant la brocante.
- ✓ Le samedi 21 juin, l'association "Les enfants d'Abord" organise la fête des écoles sur la place des fêtes. Dans la soirée, la commission des fêtes organise un feu de la Saint Jean avec bal et spectacle des Lunantrophes.
- ✓ Le dimanche 13 juillet se déroulera la retraite aux flambeaux, feu d'artifice suivi d'un bal avec sono. Le club de football s'occupe de la buvette. Un repas du comité des fêtes est prévu le 14 juillet.

Monsieur LESUEUR informe que le budget du syndicat scolaire a été voté, que la participation de la commune est d'environ 130 000 euros pour le fonctionnement et de 48 000 euros pour l'investissement. Une rencontre avec l'OPAC est programmée au mois de mai.

Madame KRAL rappelle l'importance de la réunion du mardi 13 mai de l'association des élus du quartier de La Neuville-Roy

Monsieur BULCOURT demande que soit dynamisé le commerce dans la commune, que les habitants fréquentent nos commerces. Il demande à ce que l'on veille aussi aux taxes d'électricité inscrites sur les factures. La taxe communale aurait progressé de 26% en une année. La CSPE de 127% ! Il souhaite que le service aux habitants de la photocopie soit assuré par la mairie. Il regrette que le ramassage des déchets verts ne se fassent pas au mois d'Août " Plus on paie, moins on a de services". Il fait part également de la réunion du SEZEO qui regroupe trois syndicats d'électricité soit 176 communes.

Monsieur VAN VOOREN propose que M. BULCOURT passe voir les employés communaux chaque jour de fait de sa proximité. Monsieur MICHEL répond qu'il se rend régulièrement au hangar communal ainsi que M. LEFEBVRE et n'en voit pas l'utilité.

Monsieur MARTINELLI informe qu'il est convoqué à la réunion du syndicat de l'école de musique de Saint Just en Chaussée où il demandera le retrait de la commune de ce syndicat, très couteux pour le peu d'adhérents.

Monsieur THOUMSIN informe que le grillage du tennis club a été une nouvelle fois dégradé. Les inscriptions pour la section Ping Pong sont en cours. Une section randonnée est aussi à l'étude.

Monsieur LE ROY demande une nouvelle fois que le compte rendu du conseil soit diffusé dans les boîtes aux lettres de la commune.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 23h55.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 5 mai 2014 a comporté sept délibérations comme suit :

1	Indemnités du Maire et des Adjoints	(délibération 2014-04-027)
2	Mise en place des commissions	(délibération 2014-04-028)
3	Convention avec le Conseil Général - Bibliothèque	(délibération 2014-04-029)

4	Vente d'un bien communal	(délibération 2014-04-030)
5	Centre de loisirs 2014	(délibération 2014-04-031)
6	Indemnités de Résidence des Instituteurs	(délibération 2014-04-032)
7	Emplois saisonniers	(délibération 2014-04-033)

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annick KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Marie-Laure BORGNON		Patrick LE ROY	
Annie LUCAS			